

besoin de patente de ce genre. Il ne le fait que s'il y voit un avantage pour lui.

L'honorable FOWLER: Dans quel but le fait-il s'il n'y est pas obligé?

L'honorable M. DANDURAND: S'il possède une patente, il peut faire venir ses marchandises à l'état brut pour les vendre au manufacturier et il n'a pas besoin de payer au moment de leur réception.

L'honorable M. FOWLER: Quand paye-t-il?

L'honorable M. DANDURAND: S'il les vend à un manufacturier patenté, il n'a rien à payer. Le manufacturier paye l'impôt lorsque le produit brut qu'il a reçu est fabriqué et vendu.

L'honorable M. FOWLER: Supposons que le marchand de gros ne donne pas de garantie. A-t-il quelque chose à payer même s'il vend à un manufacturier?

L'honorable M. DANDURAND: Oui, il a quelque chose à payer.

L'honorable M. FOWLER: Et il obtient un rabais.

L'honorable M. DANDURAND: Oui, on lui rembourse ce qu'il a versé.

L'honorable M. TURRIFF: L'honorable sénateur de De Lanaudière (l'honorable M. Casgrain) a déclaré il y a un instant que le ministre des Finances allait présenter un bill accordant un certain délai pour le paiement de l'impôt sur les ventes. Est-ce réellement le cas?

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Il s'agit, je crois, des arrérages sur la taxe des profits d'affaires.

L'honorable M. DANDURAND: Je l'ignore complètement. Je crois que l'honorable sénateur fait allusion à un bill que nous recevrons cet après-midi, et qui prolonge la période durant laquelle le département percevra les arrérages de l'impôt sur le revenu.

L'honorable M. FOWLER: Voilà un excellent moyen de donner des avantages spéciaux au département. Les amis du gouvernement pourront ainsi obtenir de plus longs délais que les autres.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur pourrait attendre, avant de faire des commentaires, que nous ayons reçu le bill et que nous l'ayons discuté.

L'honorable M. FOWLER: On en a déjà parlé; c'est pourquoi je me suis permis de le commenter.

L'hon. M. DANDURAND.

L'honorable M. DANDURAND: Mais on a parlé à tort, car cela n'a rien à voir avec ce bill. Je ne dis pas que ce soit l'honorable sénateur qui se soit trompé; l'erreur a été commise par mon honorable ami qui siège à ma gauche (l'honorable M. Casgrain).

L'honorable M. FOWLER: L'honorable leader voudrait-il par hasard insinuer que l'honorable sénateur qui siège à sa gauche a pu commettre une erreur?

L'honorable M. DANDURAND: Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne nous prétendons pas infaillibles.

L'honorable M. FOWLER: L'honorable sénateur de qui je veux parler se croit pourtant infaillible.

L'article 6 est adopté.

Article 7—Peine pour négligence ou refus de payer la taxe; registres, livres et comptes doivent être accessibles à l'inspection des fonctionnaires:

L'honorable M. DANDURAND: Je suggère que les honorables sénateurs qui désirent une explication spéciale sur l'un ou l'autre de ces articles, que nous ne pouvons pas amender, fassent une interpellation à ce sujet, car, si nous continuons à lire le bill article par article, nous n'en sortirons jamais. Naturellement, ils peuvent poser des questions quand bon leur semblera. Nous sommes en comité pour donner les explications nécessaires sur chacun des articles.

L'honorable M. FOWLER: J'allais justement mettre l'honorable ministre en garde contre les difficultés qu'il rencontre. Nous n'avons pas eu l'occasion de lire ce bill. Si la lecture de chacun de ces articles est trop fatigante pour un seul président, nous pourrions en nommer plusieurs qui se remplaceraient à tour de rôle. Lorsqu'on écoute la lecture du texte on peut se faire une petite idée de la portée de chaque article.

L'honorable M. GORDON: Je crois que même en lisant le texte, vous aurez de la difficulté à comprendre à qui incombe l'obligation de payer la taxe. Dans le cas de la pâte chimique et du papier, si j'ai bien saisi, l'impôt doit être payé lorsque le papier est vendu et expédié. J'aimerais à savoir qui doit payer la taxe dans le cas de ventes de bois.

L'honorable M. DANDURAND: Lorsque le bois est vendu à un manufacturier patenté, il n'y a pas d'impôt à payer. L'impôt est payé par le manufacturier qui transforme le bois en un article quelconque.